



Courrier des retraité.es

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
Section de l'Ain

Jun 2026

1

Sommaire :

- Editorial
- Nous, les retraité.es
- Rien n'est jamais acquis !
- Loi Fin de vie : encore reportée
- EHPAD/«maison France Autonomie»
- Habitat intermédiaire : kesako ?
- MonSenior : développement du privé
- logements pour Seniors
- 2èmes Rencontres des Pros de santé
- Pétition Grimaldi
- École privée Chatillon/Chalaronne
- Assemblée Générale Régionale (A.G.R.)
- avancées suite aux mobilisations
- Congrès national 2026 de la FGR-FP
- Adhésions

Commission Exécutive Départementale 01 :

Louis Ambroggi
Patricia Anthonioz
Jean-Pierre Bouquier
Marie-Claude Chapuy
Jean-Michel Favre
Sylvie Guichardon
Martine Josserand-Bailly
Pierre-Jean Labergerie
Pascale Le Goupil
Philippe Mallet
Françoise Philippon, *trésorière*
Marie-Brigitte Trutt
Vérificateurs aux comptes
Philippe Chatel et François Delay

FGR-FP 01

18 rue Migonney
01000 BOURG EN BRESSE
email : fgrfp01@gmail.com

Editorial

**Plus que jamais, il est urgent d'agir, dès maintenant.
Les enjeux sont immédiats : il reste 1 an avant les
élections présidentielles pour peser.**

Depuis 2014, avec le Groupe des Neuf, nous ne cessons de rappeler nos trois revendications essentielles :

- le maintien de notre niveau de vie
- l'accès aux soins
- des services publics de qualité accessibles à tous.

Agissons en informant notre entourage, nos voisin.es, nos ami.es, notre famille!

- ➔ en leur donnant de vrais chiffres, en contrant inlassablement les affirmations mensongères des médias!
- ➔ en nous adressant aux fonctionnaires retraité.es et en leur proposant d'adhérer à la FGR-FP :

car le nombre fait la force.

Participons aux actions initiées par nos syndicats d'origine, par la FGR-FP et le Groupe des 9.

Oui, nous affirmons que :

- les retraité.es n'acceptent pas d'être stigmatisé.es.
- les retraité.es ne sont pas les « fauteurs » de déficit. Elles et ils en sont, comme l'ensemble des salarié.es, des « victimes collatérales ».
- les retraité.es ne sont ni nanti.es, ni favorisé.es. Leur niveau de vie est en réelle diminution depuis 25 ans.

Nos dernières mobilisations ont permis :

que nos pensions soient revalorisées selon l'inflation,
que les franchises médicales supplémentaires ne soient pas appliquées,
que l'abattement fiscal de 10% ne soit pas supprimé,
que le système des ALD ne soit pas remis en cause,
que l'année blanche ne s'applique pas.

Demain, nous ferons preuve de la même détermination.

**Avec le Groupe des Neuf,
la FGR-FP est solidaire des générations à venir.**

**Préserver les retraites d'aujourd'hui,
c'est préserver l'avenir de celles et ceux
qui en bénéficieront demain.**

Nous, les retraité.es...

issu.es en particulier de la Fonction Publique, nous tirerions profit d'un système inique spoliant la jeunesse et de plus, nous voterions pour les partis politiques conservateurs, voire réactionnaires ???

Raccourcis de journalistes et tromperies de politiques qui ne prennent pas la peine de nuancer ni d'interroger un capitalisme vorace et prédateur qui s'approprie à la fois le fruit du travail et les ressources de la planète.

Nous sommes les générations d'après guerre qui, par nos cotisations sociales - que nous refusons d'appeler des «charges», avons financé la retraite de nos aîné.es.

Nous avons élevé nos enfants dans une période dite des «Trente glorieuses» : en réalité, une période laborieuse, mais scandée par des crises économiques récurrentes, et un temps de paix fort relative, car suspendue au spectre de la «guerre froide» avec l'épée de Damoclès de la dissuasion nucléaire et pour la France deux grandes guerres coloniales majeures (Indochine 1946–1954) et Algérie (1954–1962).

Aujourd'hui, nous ne pouvons que partager l'angoisse des jeunes générations face à un avenir sombre, entre les incertitudes économiques, le péril écologique, la guerre qui revient sur le continent européen, explose au Proche et Moyen Orient et de la quarantaine de conflits armés sans cesse réalimentés partout dans le monde.

Quand on zoome sur les tergiversations des pouvoirs exécutif et législatif français, on cherche où sont la lucidité, la cohérence, la pertinence, le respect des engagements.

Certains peuvent considérer que les partis politiques sont un mal nécessaire : un mal parce qu'ils favorisent le culte de la personnalité et la concurrence des « ego », mais nécessaire parce qu'ils sont censés proposer des visions, des programmes, des actions et doivent représenter le peuple, qu'ils soient à la tête du pays ou dans l'opposition.

Il est vrai que le constat est tout autre et plutôt affligeant !

Cela doit nous renforcer dans l'idée que le syndicalisme est, quant à lui, une nécessité vitale, en particulier lorsqu'il préconise la transformation sociale, et lorsqu'il vit au sein d'un arc intersyndical, comme le fait la FGR-FP au sein du Groupe des neuf.

Dans l'esprit de sa fondatrice, Marthe Pichorel,

la FGR-FP, née en 1936, revendique l'unité et le pluralisme depuis 90 ans.

Sachons la préserver !

Pierre-Jean Labergerie

* * * *

Si vous recevez ce bulletin, c'est que,

* **vous êtes un adhérent direct de la FGR-FP** (sans passer par un syndicat)
ou bien

* **vous continuez à être adhérent de l'un des syndicats constitutifs de notre Fédération**, ce qui vous donne l'adhésion automatique et gratuite à la FGR-FP 01.

Renouvelez bien chaque année votre adhésion, venez nous rejoindre à la commission exécutive, car nos revendications et nos mobilisations ont besoin de votre participation.



Rien n'est jamais acquis

Nous faisons partie de la génération des «Baby boomers» (1945-1964), qui ont connu les « 30 glorieuses ». Le pays connaissait la paix (certes relative), une belle prospérité, le plein emploi, des plans quinquennaux prévoyant l'avenir et garantissant l'accès aux ressources qui seraient nécessaires, bref la confiance en un futur où l'ascenseur social fonctionnait....

Cette assurance devait beaucoup à une paix sociale adossée aux lois élaborées par le Conseil National de la Résistance .

Nous avons accédé à des droits revendiqués depuis longtemps : des salaires décents, des temps de travail raisonnables, un âge minimal d'entrée dans la vie active, le droit à la formation, le vote pour tous et toutes, la sécurité sociale organisée par la solidarité de tous...

C'était croire que les droits conquis de haute lutte grâce à un rapport de forces momentanément favorable étaient définitivement acquis. C'était sans compter l'insatiable avidité des tenants de la finance.

Les attaques n'ont jamais cessé. De plus en plus ouvertement. De plus en plus rapprochées. La finance détrame pan par pan toutes les avancées obtenues. Elle fait main basse sur tout ce qui peut être financiarisé, et enrichir toujours la même minorité : sur la solidarité et la sécurité sociale, par le développement des assurances privées; sur l'enseignement, par l'instauration progressive d'un enseignement à deux vitesses; sur les retraites, par l'allongement de la durée du temps de travail, et par le gel puis la réduction des pensions; sur les maisons de retraites, par la réduction des crédits et des personnels des EHPAD publics et le développement de mouroirs d'exploitation de «l'or gris»; sur la sécurité au travail, par l'assouplissement des normes et la réduction du nombre des inspecteurs; par la réduction en tous domaines de contraintes justifiées pour laisser libre cours à la seule voracité.

Bref, il suffit de dire qu'en tous domaines s'opère ce grignotage sans vergogne. L'appât du gain étant un puissant inhibiteur de vergogne.

Et, de leur point de vue de spéculateurs sans entraves, c'est une réussite,
 puisque les dividendes engrangés par les actionnaires atteignent des sommets,
 puisque les 500 plus grosses fortunes françaises sont passées de 6% du PIB en 2006 à 45% en 2022,
 puisque la fortune des milliardaires français a bondi de plus de 63% en 3 ans,
 puisque désormais il y a plus de 9 millions de pauvres en France (selon l'INSEE),
 puisque le chiffre de 80 à 100 milliards d'évasion fiscale reste d'actualité.

Face à cette voracité sans mesure, devant cette montée des périls qui nous menacent dans nos vies et celles de nos enfants, pour nous qui défendons non seulement nos intérêts mais aussi un certain modèle de société,

l'urgence est de nous renforcer en nombre et en résolution.



Ne limitons pas nos échanges aux seules personnes déjà convaincues, informons autour de nous de la nécessité de la solidarité, et du pouvoir de l'action collective, accroissant ainsi le nombre de nos adhérents et celui de nos sympathisants.

Voilà le défi qu'il nous faut relever : non seulement revendiquer et obtenir, pour nous-mêmes et ceux qui nous font confiance, le maintien et l'amélioration de nos conditions d'existence, mais aussi comprendre l'ensemble des forces qui régissent la vie économique, et nous donner la force et les moyens d'influer sur celles-ci.

Françoise Philippon

La loi légalisant l'aide à mourir a été adoptée par l'Assemblée nationale en 2^{ème} lecture ce 29/04, mais, ce 12/05, **le Sénat a rejeté pour la 2^{ème} fois l'ensemble de la proposition de loi**. Voilà déjà plus de trois ans que les parlementaires ont été saisis - suite à une convention citoyenne demandée par le président de la République (*où 184 citoyens tirés au sort ont débattu pendant 27 jours*) -, et se sont prononcés majoritairement le 02/04/23 en faveur d'une "aide active à mourir".

Quand entretenir la vie ne s'avère plus possible, parce qu'elle devient trop douloureuse pour des raisons de souffrance physique ou de grande détresse, tout le monde (mis à part une infime minorité) est d'accord pour souhaiter qu'il y soit mis fin de façon « douce ». Jusque là, le consensus est très large. Françaises et Français approuvent le principe de l'aide à mourir. Le sondage IFOP des 28 -29 janvier 2026, est sans appel : **87 % soutiennent « la possibilité, pour les personnes en fin de vie, de choisir entre soins palliatifs et aide active à mourir »**.

Alors, pourquoi, malgré l'approbation générale dont témoignent les sondages, les sénateurs tergiversent-ils toujours et bloquent cette loi ?

L'aide à mourir (aussi appelée euthanasie active) nécessite deux gestes techniques : absorption d'un sédatif puissant, puis injection de la substance létale. Il est impossible de demander à celle ou celui qui va partir de procéder lui-même au second geste. Cela nécessite l'intervention d'un tiers. Or, injecter une dose létale, c'est tuer, et c'est ce qui constitue pour certains soignants un obstacle majeur. D'autres acceptent de l'envisager, ne le considérant ni comme contraire à la loi ou à leur éthique, ni comme contrevenant au serment d'Hippocrate.

Et la loi votée par le Parlement prévoit une clause de conscience.

Autre réticence : la crainte que, suite à une loi autorisant l'aide active à mourir, ne se produisent des abus, que la volonté du patient ne soit pas suffisamment prise en compte. Du fait d'un entourage le décourageant dans sa décision, ou au contraire l'y incitant.

Certains y voient pire : cette possibilité d'un renoncement à vivre ne va t-elle pas devenir pour certains malades en grande difficulté sociale une tentation de se soustraire à une existence devenue trop éprouvante, plutôt que de vouloir encore lutter et encore tenter leur chance contre leur maladie ? Ce risque de dérive vers une mort à deux vitesses, selon que l'on soit riche ou pas, ne doit cesser d'accompagner notre réflexion.

Le 27 mai 2024, sur proposition de François Bayrou, le projet de loi a été scindé en deux : une proposition de loi relative à l'accompagnement et aux **soins palliatifs**, adoptée à l'unanimité, et une autre sur l'**aide à mourir**.

Qu'en est-il alors du développement des « soins palliatifs », aboutissant à une « **euthanasie passive ou indirecte** » ? Avec l'arrêt des mesures prolongeant la vie, la mort peut survenir par administration de médicaments analgésiques ou après le débranchement d'un respirateur.

Mais si le droit à l'accès aux soins palliatifs est inscrit dans la loi (Code de la santé publique, [article L1110-5](#)), ces services sont bien trop peu nombreux. Encore vingt départements en sont dépourvus. Dans l'Ain, un service de dix lits à Fleyriat, dix lits à Hauteville et des unités mobiles.

Compte-tenu des moyens de plus en plus limités de l'hôpital public, on peut avoir des doutes sur leur développement suffisant. Par ailleurs, comme le soulignaient en 2023 en commission parlementaire des soignants pratiquant des soins palliatifs, ceux-ci ne peuvent pas tout. Atteints d'une incapacité progressive à respirer, face à des douleurs s'accroissant de façon insupportable, des malades n'auraient-ils pas le droit de réclamer une autre fin ?

La situation actuelle ne peut davantage perdurer. Trop de malades depuis trois ans ont dû déjà partir sans autre issue que de mourir à l'étranger. Quand il en était encore temps. S'ils en avaient les moyens. Nos élus ne peuvent persister à ne pas tenir compte de la détresse des nombreux malades en attente de cette loi, ils ne peuvent continuer à se comporter en bourreaux de leurs propres mandants.

Bruno Retailleau, sénateur LR opposé à la loi, propose quant à lui un referendum. Dans quel but ? Encore reculer l'échéance du vote ? Manipuler l'opinion par une question biaisée ?

Soyons vigilants.

Françoise Philippon

Du nouveau pour les EHPAD ? Vraiment ?!

5

La ministre a annoncé le 24/04/2026 le remplacement de l'appellation "Ehpad" (*Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes*) par « **Maisons France Autonomie** ».

Selon la DREES, fin 2023, **573 100 personnes** vivaient dans les **7 400 Ehpad**. La moitié des résidents ont environ 90 ans, et plus de **268 000** d'entre eux souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, soit **38 %** de l'effectif total, en hausse de 4 points depuis 2019.

Dans le même temps, le taux d'hébergement recule : de **4,9 %** en 2003 à **3,7 %** en 2023. Et la situation ne va pas s'améliorer, vieillissement de la population oblige.

Le nouveau label arrive alors même que la loi Bien vieillir du 8 avril 2024 n'est toujours que partiellement appliquée : plusieurs décrets n'avaient pas encore été publiés fin 2025.

La seule condition concrète annoncée est l'accueil temporaire, avec un objectif de 50 000 places supplémentaires d'ici .. 2030 ! **Aucun budget supplémentaire n'a été annoncé..**

Coup de com, habillage cosmétique pour l'instant. Et un changement de nom qui aura bien sûr un coût ! Une vraie réforme impliquerait notamment des ratios soignants contraignants, un reste à charge plafonné, des places en accueil temporaire partout sur le territoire, et surtout ... les budgets correspondants !

Françoise Philippon

Habitats intermédiaires, kesako ?

La CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) en vise 500 000 d'ici 2050, comme une réponse au défi démographique et inclusif : en 2025, 7,3 millions de personnes ont de plus de 75 ans. Elles seront 11 millions en 2050.

Ces différentes formes d'habitat sont «conçues pour bien vivre et bien vieillir malgré la perte d'autonomie, à mi-chemin entre le domicile historique et l'établissement».

Offre actuelle de l'habitat intermédiaire pour les seniors non dépendants :

résidences autonomie (120 000 places), **résidences services** seniors (105 000 logements) , **accueils familiaux** (18 000 seniors hébergés), **l'habitat inclusif** (8 300 pers. hébergées), **résidences intergénérationnelles** (13 000 logements) , **résidences accueil** (4000 personnes), et de la **cohabitation intergénérationnelle solidaire** (3 700 binômes)

La CNSA annonce la mise en cohérence entre les aides, le coût de la prévention et de l'animation de la vie sociale et partagée pour les habitants (le forfait autonomie, l'AVP), celui du logement (aide personnalisée au logement APL ou ASH), ou encore celui de l'accompagnement pour «solvabiliser» les besoins d'accompagnement renforcés 24h/24 (APA, PCH).

Comment être sûr que les inégalités interdépartementales ne se creusent pas!

Quid du reste à charge ?

L'état promet entre autres le viager, présenté comme un «pacte de confiance entre générations», une «nouvelle forme de solidarité intergénérationnelle»...

Décidément, notre sens de l'humour doit aussi nous aider à rester vigilant.es et combatif.ives !

Marie-Brigitte Trutt



Visite d'une résidence MonSenior à Replonges (01) le 24 février 2026

Un concept séduisant : des hameaux de 3 maisons, chaque maison pouvant accueillir entre un et trois résidents, dans un cadre familial.

L'entreprise privée MonSenior se charge de construire les bâtiments et signe un «contrat de prestation», Un contrat de gré à gré (comparable à celui des assistantes maternelles) lie les résidents aux accueillants, des soignants professionnels qui choisissent le statut d'auto-entrepreneurs pour travailler dans un cadre plus humain.

Ce qui dérange dans ce modèle, c'est justement le statut des accueillants: on leur demande une disponibilité permanente, ils ne s'assurent un revenu correct qu'à condition d'héberger trois résidents et doivent prendre en charge le salaire de leurs remplaçants.

Une fois toutes ses charges payées, il reste à l'accueillant 2.500 euros de salaire à condition d'avoir en permanence en charge 3 résidents, mais son salaire tombera à 800€ s'il n'en a que 2 !

Françoise Philippon



Accès mobilité

6

A partir d'un certain âge et de difficultés croissantes de mobilité, loger au même endroit s'avère malheureusement souvent irréaliste au regard du lieu occupé.

Ex. de réglementations concernant le logement de personnes âgées et à mobilité réduite

- Un décret de 2019 instaure l'abaissement de quatre à trois étages du seuil d'obligation d'installation d'un ascenseur dans les immeubles collectifs. Près de 20.000 logements devaient être concernés chaque année.
- Le délai d'autorisation tacite du bailleur a été réduit de 4 à 2 mois en cas de travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, quand ces travaux sont réalisés aux frais du locataire.
- Dans les constructions neuves, l'accessibilité est prévue par la loi Handicap de 2005. Mais certains logements dits « évolutifs » permettent de réduire à 20 % seulement le pourcentage de logements adaptés et directement accessibles. Il est juste dit qu'ils doivent s'adapter au handicap ou à la perte d'autonomie au prix de "*travaux simples*", ce qui peut donner lieu à de délicats contentieux entre locataires et propriétaires !
- Un locataire âgé de plus de 65 ans aux revenus modestes ne peut pas subir une résiliation de bail sans que son propriétaire lui propose un relogement. Il bénéficie d'une protection contre le non-renouvellement de son bail. Si à l'échéance du contrat de location, le propriétaire souhaite y mettre un terme (notamment en respectant un préavis minimum de 6 mois et pour des motifs précis tels que la volonté de vendre le bien, de le reprendre pour y habiter ou pour motifs légitimes et sérieux), il doit proposer à son locataire âgé un **autre logement correspondant à ses besoins et à ses possibilités financières** (ressources annuelles inférieures au plafond en vigueur pour l'attribution des logements locatifs conventionnés)

Crise du logement – Projet gouvernemental présentant de graves reculs

- 2 millions de nouveaux logements d'ici 2030
- 3e volet de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)
- **MAIS, assouplissement temporaire des passoires thermiques (classes F et G : jusqu'alors condamnées à être exclues du marché locatif) sous condition de travaux**
- **MAIS, décentralisation** sur l'attribution des logements sociaux (accentuant les inégalités territoriales)
- **ET relance de l'offre locative privée par une défiscalisation immobilière** au nom du ministre Jeanbrun

Ma Prime Adapt' version 2026

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter son logement pour rester chez soi en toute sécurité.

Principale aide de l'État pour l'adaptation à la perte d'autonomie, ma PrimeAdapt' est accessible aux propriétaires et copropriétaires, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location, et aux locataires du parc privé. Elle peut financer 50 % ou 70 % des travaux d'adaptation en **fonction des ressources**.

Dans la version 2026, les objectifs d'adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps restent identiques. La nouveauté est dans l'obligation de recourir à un AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) apportant ses compétences polyvalentes aux ménages pour concrétiser leur projet, tel que le remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, l'installation d'un monte-escalier, la pose de volets roulants électriques...Le choix de l'AMO est libre. Les bénéficiaires peuvent cibler des artisans avec des labels certifiés (Silverbat, Handibat, Proadapt ...)

Un complément de subvention peut s'ajouter au financement de l'AMO. Son montant varie selon le forfait AMO souscrit : 350€, 600€, et jusqu'à 800 € pour le plus fort, qui comprend, en plus de toutes les autres prestations, l'accompagnement par un ergothérapeute. <https://www.anah.gouv.fr>

Rencontres des Pros de santé –



7

En tant qu'élues de la FGR-fp 01 au CDCA, et donc représentantes des usagers,

M-B Trutt et moi-même avons été invitées à participer aux 2^{èmes} rencontres des Professionnels de la Santé de l'Ain qui ont réuni 650 personnes (400 il y a deux ans).

Le succès de cet événement est indéniable et l'on ne peut que se féliciter de l'intérêt et de l'engagement du département pour ces questions de santé. Il collabore étroitement avec l'ARS de l'Ain. Partenaires également, entre autres, la CPAM, les hôpitaux du 01, le SDIS.

Elles ont cependant débuté sur un constat alarmant, déjà évoqué lors de notre audience auprès de Mme Sidonie Jiquel (directrice ARS de l'Ain) le 02/04/26 : l'Ain est 75^e pour sa démographie médicale avec 5,8 généralistes pour 10000 hab./8,2 en France et jusqu'à 3 en pays de Gex et Terre Valserhône, 4 en Haut-Bugey. 15 % des aindinois n'ont pas de médecin traitant. Même pénurie côté dentistes (1,8 en Terre Valserhône /5,4 en France), kinés, orthophonistes ou infirmiers...

L'âge moyen des médecins et spécialistes est plus élevé de 3 ans que la moyenne nationale: 40% ont plus de 60 ans. **L'enjeu de leur renouvellement est essentiel**, car l'accès aux soins est fortement tendu et engendre des renoncements.

Premier intérêt de cette journée : donner l'occasion à tous les personnels soignants de se rencontrer et nouer d'éventuelles collaborations, ce qui correspond au credo du département : pallier le manque de personnes par des collaborations plus étroites, répondre aux exigences des nouveaux soignants, qui préfèrent travailler en équipe.

Matinée bien remplie avec trois tables rondes sur la délégation d'actes, l'impact environnemental dans la prévention et le soin, l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé, suivies d'une intervention très dynamique du Dr Olivier Revol ayant pour thème « accompagner et soigner les nouvelles générations : les nouveaux codes ! ».

La pause déjeuner (produits de l'Ain à l'honneur!) qui a permis échanges et information auprès de divers stands, a été suivie de six ateliers. Nous avons choisi d'assister à « Fin de vie : état des lieux et perspectives », animé par le Dr Maud GREZARD, Médecin EMASP (soins palliatifs), CH de Bourg-en-Bresse. Elle a rappelé le cadre législatif et éthique, les devoirs du médecin et les droits du patient et échangé avec le public composé surtout d'infirmières libérales et d'aide-soignants (à domicile ou en EHPAD).

L'une de nous a ensuite écouté le Dr REVOL répondre avec brio à la question: «le Haut Potentiel Intellectuel, faut-il en faire une maladie ?», tandis que l'autre assistait à l'atelier sur « l'avènement des IA et du numérique au service du soin ».

Une journée enrichissante, mais illustrant bien toujours la même problématique : **les choix du département ne peuvent pas compenser l'abandon de l'État, et le recours aux initiatives personnelles et surtout au privé ne peut que nous inquiéter.**

Si le sujet vous intéresse, vous pouvez retrouver l'intégralité des vidéos et des audios sur www.ain.fr/rencontres-pros-sante

Françoise Philippon

«Pétition Grimaldi» - Pour la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale

A l'instar de la FSU, du SNES, du SNUPDEN, du SNE, de ATTAC, du collectif Inter-Hôpitaux... -

Proposition de signature, sur le site de l'Assemblée nationale, d'une pétition pour la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254#>

C'est un outil remettant en avant les questions de santé, de solidarité et de protection sociale.

Il s'agit de redonner la main à la Sécu qui serait à la fois Assurance Maladie obligatoire (AMO) et Assurance Maladie complémentaire (AMC). La mutuelle ainsi créée serait financée par la cotisation, donc fondée sur les principes de solidarité que nous défendons.

Ce changement permettrait d'enrayer le processus de marchandisation et de financiarisation de la santé en privant les opérateurs du secteur privé lucratif d'une partie des mannes financières qu'ils convoitent.

Ain

Maison d'éducation Pauline-Marie-Jaricot : une pétition contre la vente du bâtiment

Un collectif d'habitants de Châtillon-sur-Chalaronne et du secteur a lancé cette pétition en ligne qui a déjà récolté plus de deux mille signatures, il y a quelques semaines. Ils s'opposent au transfert de ce morceau de patrimoine municipal à une « association religieuse liée à l'extrême droite ». La vente doit intervenir cette année, deux ans après l'ouverture de cette école catholique de filles hors contrat avec l'Éducation nationale.



Lien vers la pétition =>

<https://c.org/SHC7gnqHvC>



«La féminité, c'est permettre à l'homme de s'accomplir dans toute sa virilité. Plus la femme est douce, bonne, élégante et délicate, plus l'homme sera viril, courageux, fier et responsable»

Extrait d'un antique traité poussiéreux et suranné sur l'éducation des filles ??? **PAS DU TOUT !**

C'est un des credo affichés dans L'Étincelle, revue de formation des jeunes filles de Jacques et Thérèse Madi, co-fondateurs de la Maison d'éducation Pauline-Marie-Jaricot (MEPMJ), école privée hors contrat située à Châtillon-sur-Chalaronne.

En 1979, Mgr Lefebvre, de la mouvance traditionaliste, avait déjà tenté vainement d'y installer un séminaire de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X. Aujourd'hui, un collectif citoyen s'est de nouveau fortement mobilisé contre cette école aux relents sexistes soutenue par le député RN et la vente d'une bâtisse du XVII^e siècle par le maire LR Patrick Mathias.

Malgré les recours effectués par la préfecture, l'Éducation nationale et l'hostilité de nombreux Chatillonnais, le Conseil d'État a tranché en faveur de l'école en janvier dernier, sans se saisir de la proximité des cofondateurs avec le mouvement intégriste d'extrême droite Civitas (dissous en 2023 pour ses discours racistes, antisémites et hostiles à la République, estimant que les droits de l'homme sont des « outils de destruction de la civilisation chrétienne »), ni s'inquiéter de l'origine des enseignant·es et d'intervenant·es issu·es de la sphère réactionnaire, proche du milliardaire d'extrême droite Pierre-Édouard Stérin.

Plusieurs syndicats et organisations (FSU, CGT, SUD Éducation, Visa Ain et Action antifasciste de l'Ain...) ont dénoncé vigoureusement les conditions d'enseignement et l'exposition d'enfants à une idéologie non conforme aux principes mêmes de la République « indivisible, laïque, démocratique et sociale »...

On s'étouffe en apprenant que cette école est certifiée « Économie sociale et solidaire », et peut donc être indirectement alimentée par de l'argent de l'état (= celui des contribuables) par le jeu de la déduction fiscale à hauteur de 66 % pour les donateurs choisissant de sponsoriser ce type de projet éducatif réactionnaire.

Les dix-sept élèves se consacrent aux enseignements classiques le matin, avant de passer aux cours de couture, de ménage ou encore d'arts de la table l'après-midi. Leurs parents déboursent 350€ euros par mois pour les voir assignées à un rôle de future mère et de maîtresse de maison et les enfermer dans des stéréotypes caricaturaux, anachroniques et incompatibles avec les droits des femmes et une vision contemporaine et égalitaire de la société.

Marie-Brigitte Trutt

sources :

<https://fsu01.fsu.fr/non-a-la-maison-deduction-pour-filles-de-chatillon-sur-chalaronne/> oct. 2025

Le Progrès – édition du 06 mai 2025

<https://www.mediapart.fr/journal/france/> du 10 mai 2025nt

Assemblée Générale Régionale (A.G.R.) à Lyon - vendredi 27 mars 2026

9

33 personnes issues de 7 départements (Ain, Ardèche, Isère, Loire, Rhône, Haute-Savoie, Drôme) ont été **accueillies** à LYON.

Miguel Gonzalez, Délégué Régional Rhône-Alpes, est intervenu pour faire le bilan de son mandat avec sa participation à 7 Commissions Exécutives Nationales (C.E.N.), l'organisation de 5 A.G.R. et leurs différents Compte Rendus, puis a annoncé le non-renouvellement de sa candidature.

Nationalement, au sein du **Groupe des 9 (G.9)**, des divergences avec certains syndicats (CFTC, FO) sont constatés. La **FGR-FP** et la **FSU** restent attachées à l'unité du G.9.

Un **bilan des Commissions Exécutives Départementales (C.E.D.)** a été effectué. Pour rappel, dans l'Ain, le Secrétariat Départemental est collectif ; la FGR-FP 01 est présente aux différentes actions, mobilisations. **Les mobilisations du 2 avril et la semaine d'action** ont permis d'organiser des actions locales dans chaque département pour alerter sur la santé et la sécurité sociale, avec des rassemblements, des audiences et des manifestations. **Dans l'AIN**, une conférence de presse intersyndicale a eu lieu, ainsi qu'un rassemblement devant la Préfecture : des camarades se sont rendu.es en audience à l'ARS, auprès de Sidonie Jiquel, directrice de l'Agence départementale de la Santé.

PSC : Bilan des réunions départementales.

Pour les retraité.es, des difficultés sont à prévoir pour accéder aux contrats collectifs, avec des risques de souscription plus coûteuse à des contrats individuels. Nous avons échangé sur la prolifération de Complémentaires municipales, avec quels impacts financiers pour les adhérents et quels risques sur la pérennité de ces « mutuelles ».

Dernière communication de la MGEN :

Les déjà retraité.es ont 2 ans à dater du 1er mai pour adhérer au contrat collectif -s'ils ou elles le souhaitent. Les futures retraité.es ont 1 an à compter de leur cessation d'activité pour adhérer ou pas. La souscription au contrat collectif se fait, pour les retraité.es des 3 ministères, uniquement par téléphone ou par rendez-vous en agence MGEN.

Nous recommandons fortement de prendre le temps de s'informer : le manque de visibilité et d'infos transparentes, sur les contrats individuels MGEN inclus (en termes de contenu et de coût futur), amène à l'instant T à dire d'attendre et de prendre le temps de la réflexion pour faire un choix éclairé.

Le bilan des réunions des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A.) est assez hétérogène.

Leurs fonctionnements sont variables selon les départements ; cependant, il est observé une baisse générale des moyens financiers. Tous.les les représentant.es FGR sont préoccupé.es par la baisse des ressources de leur département.

Des Groupements Territoriaux Sociaux et Médico-Sociaux (GTSMS) vont être créés pour rationaliser la gestion des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.). **Il nous faudra suivre deux Projets de Lois** : sur le transfert de compétences de l'aide à domicile aux départements et sur la 5ème branche autonomie/dépendance, avec des enjeux pour la gouvernance et le personnel.

La préparation du **Congrès national de Port-Leucate** (mai 2026) a permis de mandater nos camarades sur les motions, et notamment concernant la réflexion sur l'avenir de la FGR-FP et les modifications statutaires. A l'issue du débat, **notre section s'est prononcée en faveur de la restriction de l'accès à l'adhésion** pour de nouvelles catégories de personnels. Elle est favorable **notamment aux Retraité.es d'Établissements Publics à caractère administratif** (et non aux EPIC : industriels et commerciaux) et mandate nos deux déléguées au congrès en ce sens.

L'assemblée a procédé à la désignation des Délégués régionaux (2026-2029) :

à l'unanimité moins une abstention, Jean-Paul TAREL (FGR-FP DRÔME) est devenu Délégué Régional (D.R.) titulaire et Michel LOMBART (FGR-FP HAUTE-SAVOIE) D.R. suppléant. Il a été prévu deux suppléantes en cas d'indisponibilité.

La prochaine réunion est prévue en Haute-Savoie, le vendredi 6 novembre 2026, avec possibilité de repli le 13 novembre.

Jean-Michel FAVRE



La mobilisation est payante, des menaces planent encore... Continuons !



10

Le Groupe des 9 (G.9) initie une démarche unitaire nationale pour défendre les Retraité.es. Dans l'Ain, il est composé de la FGR-FP, de la FSU, de la CGT., et de Loisirs et Solidarité des Retraités (L.S.R.).

Grâce à la présence de nos militants dans les différentes mobilisations/manifestations, des constats positifs peuvent être établis.

Ces actions ont contré les annonces gouvernementales :

- pas d'«*année blanche*»
- pas de gel des pensions indexées, selon la loi, sur le montant de l'inflation, soit 0,9% au 01/01/26
- pas de doublement pour les franchises médicales et forfaits
- pas de gel de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
- pas de restriction pour les Affections de Longue Durée (A.L.D.)
- pas de suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les Retraité.es
- pas de blocage de barème de l'impôt sur le revenu

**Rappelons que ces reculs,
arrachés aux différents gouvernements,
ont bénéficié à tous.tes les Retraité.es.**

Pour établir un rapport de force suffisant, aujourd'hui et demain, **la FGR-FP de l'Ain a et aura besoin de vous et de votre vigilance** quant aux infos et intox qui visent à :

- s'opposer à une réelle revalorisation des pensions de retraite, et notamment une indexation sur le salaire moyen ;
- supprimer, pour les Retraité.es, l'avantage de l'abattement fiscal de 10 % ;
- modifier les droits familiaux conjugués dans le but de diminuer les pensions de réversion ;
- augmenter les restes à charge ;
- faire exploser les tarifs des complémentaires santé (+40 % en moyenne depuis 2018) ;
- laisser la part belle aux assureurs privés du secteur marchand pour financiariser le « *grand âge* » et l'autonomie...

Les établissements de notre département ne sont pas à l'abri de nouvelles menaces de suppressions de lits, de fermeture de Services, de suppressions de postes de soignants.

Le G.9, l'UFC-Que Choisir...tous revendiquent une Sécurité Sociale solidaire et universelle, gérée démocratiquement et prenant en charge 100 % des soins prescrits.

* * * * *

Voir en page 7 la pétition du Pr. GRIMALDI
[https://](https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254)

petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254

Jean-Michel Favre



← Conférence de presse avec le Progrès et la Voix de l'Ain

↑ mobilisation du 02 avril 2026 à Bourg en Bresse



Une ambiance de travail très studieuse
dans un cadre ensoleillé et convivial

Congrès national FGR-FP à Port-Leucate du 19 au 21 mai 2026



en Aude – Hérault – Gard – Pyrénées orientales
avait fait le MAXIMUM !

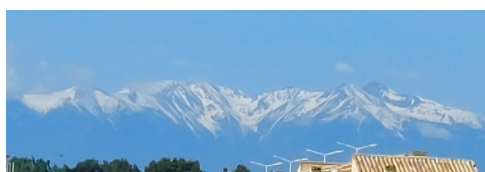
Les conditions d'accueil, l'hébergement, la restauration, les parties conviviales,
tout a concouru à faire de ce Congrès un moment constructif et réussi.

Dans un contexte général revendicatif fort, car il doit battre en brèche toutes les attaques ciblées contre les retraité.es, et à la veille d'échéances politiques majeures, la question d'une dynamique sociale offensive avait été inscrite comme préoccupation essentielle de la Fédération.

Les 191 délégués mandatés par leur section ont pu échanger lors de débats argumentés autour des quatre thèmes centraux retenus, débattus et amendés en commissions puis en plénière: place des retraité.es, fiscalité, Protection Sociale et Fonction publique. Avec la motion générale revendicative également votée, ces textes déterminent à présent nos mandats et la feuille de route de la FGR-FP pour les trois années à venir.

Ce Congrès a été placé dans la critique frontale des politiques néo-libérales et leurs déclinaisons privées-lucratives, l'explosion des inégalités, l'affaiblissement de la Sécurité sociale et dans l'appel à la mobilisation sur la santé, le pouvoir d'achat, la défense des services publics, sur la protection sociale, dont la PSC, la défense de la paix et la lutte contre la bifurcation écologique.

Entre neige éternelle et la Grande Bleue ...



Le Congrès, c'était aussi ...

- Une Soirée animée par la chorale «Chiffon Rouge» (répertoire défendant les valeurs de justice et d'égalité)
- La présentation d'un viticulteur des Corbières – récit de la lutte solidaire contre l'incendie du massif durant l'été 2025
- Une exposition et une projection du film «la retirada»:
exode et exil des Républicains espagnols
- Une expo-vente de produits régionaux (vin, miel, dégustation d'huîtres ...)
- Une dernière soirée festive et chantante !



Triptyque revendicatif du Groupe des Neuf, dont fait partie la FGR-FP



- => Défense du pouvoir d'achat et revalorisation de nos pensions.
- => Défense du système de santé et de l'accès aux soins.
- => Défense de tous les services publics.

12

Pas d'économie sur le dos des retraité·e·s !

Revalorisation de nos pensions - indexation sur l'évolution du salaire moyen
Rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2017



Vous avez travaillé dans l'une des trois Fonctions Publiques : État, Territoriale, ou Hospitalière ?

Vous vous sentez concerné.e par la défense des droits et des acquis des retraité.es fonctionnaires ?

Soutenez notre association en restant adhérent.e direct.e de la **FGR-FP 01** et faites la connaître auprès de vos anciens collègues fonctionnaires partageant les mêmes valeurs que vous et la FGR-FP 01 !

Barème cotisations 25-26

(uniquement pour celles et ceux qui ne sont pas déjà adhérents.es d'un syndicat faisant partie de la **Fédération Générale des Retraités** de la **Fonction Publique**)

chèque à l'ordre de: **FGR-FP 01**
à envoyer avec le coupon ci-dessous à:

FGR-FP section de l'Ain

Mme Françoise Philippon, trésorière
18 rue Migonney
01000 – BOURG EN BRESSE

Pension mensuelle brute

Adhésion pour 12 mois

Jusqu'à 1150 €
De 1151 à 1320 €
De 1321 à 1450 €
De 1451 à 1700 €
De 1701 à 1900 €
De 1901 à 2200 €
De 2201 à 3000 €
Au-delà de 3000 €

21,00 €
29,00 €
34,00 €
43,00 €
47,00 €
56,00 €
63,00 €
74,00 €

Nom: Prénom: Date naissance:

Adresse :
code postal Localité

N° de tél:

Adresse mail à jour (pour réduire le papier et le prix des timbres) :
.....@.....

Administration d'origine: Dernière fonction occupée:.....

- déclare (ré)adhérer à la **Fédération Générale des Retraités** de la **Fonction Publique**
- accepte de recevoir les informations de la FGR par Internet

Date:

Signature: